

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-10-12-11

**Séance du** lundi 15 novembre  
2021

### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A TROIS STRUCTURES ACTIVES DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE**

**Présidence de :** M. BIHL Pierre

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BIERRY Frédéric donne procuration à BIHL Pierre  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien  
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

#### **ABSENTS :**

DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, KAMMERER Joseph, MEYER Philippe, SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 - Politique de la Solidarité,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 3<sup>ème</sup> Commission du 25 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Approuve le dispositif d'aide en soutien aux trois projets portés par les structures actives dans le champ de l'autonomie ;
- ✓ Accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'Association des Familles de personnes Traumatisées Crâniennes et Cérébro-lésées d'Alsace, approuve la convention afférente, jointe en annexe 1 à la présente délibération et autoriser le Président à la signer ;
- ✓ Accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 900 € à l'association de gestion de l'Altenberg pour l'accueil en journée les Myosotis, approuve l'avenant joint en annexe 2 à la présente délibération et autoriser le Président à le signer ;
- ✓ Accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 € à l'Association de gestion le Hattenberg pour l'accueil en journée les Parasols, approuve l'avenant joint en annexe 3 à la présente délibération et autoriser le Président à le signer ;
- ✓ Précise que les crédits seront prélevés sur les lignes budgétaires suivantes, prévues au budget 2021 :
  - P1100001 (65-65748-425) pour un montant de 30 000 €
  - P1020001 (65-65748-4238) pour un montant de 27 900 €

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité